

Elections municipales à Dijon 2014

Réponses apportées au questionnaire "Pour une ville citoyenne et écologique" des Amis de la terre Côte-d'Or par les listes de Isabelle De Almeida, Alain Houpert et François Rebsamen. Les listes menées par Edouard Cavin (FN), David Lanaud du Gray (sans parti) et Claire Rocher (LO) n'ont pas répondu.

Questions	Isabelle De Almeida Dijon, l'humain d'abord (Front de gauche)	Alain Houpert Changeons d'ère (UMP - UDI)	François Rebsamen Dijon avec vous !
<p>1 - Dijon n'a pas d'Agenda 21, alors que des départements et localités bourguignonnes sont déjà inscrites dans une démarche d'Agenda 21, participative et garante d'un engagement collectif dans le développement durable. Pouvez-vous vous engager à mettre en place ce type de démarche pour votre prochain mandat en réunissant administrations, entreprises, associations et citoyens ?</p>	<p>L'Agenda 21 a été proposé au sommet de Rio dès 1992 par 173 chefs d'états pour que des collectivités territoriales s'engagent à mettre en œuvre des plans d'action de développement durable non seulement sur le plan environnemental mais aussi, ne l'oubliez pas, dans les domaines de réduction de la pauvreté, de l'accès à la santé, au logement, à l'éducation et de l'égalité filles-garçons. Dégagé de ces objectifs le volet environnemental extrêmement important sur la gestion des ressources en eau, de l'agriculture, des déchets, de la biodiversité etc... perdrait tout son sens.</p> <p>Vous pouvez constater aussi qu'entre ces objectifs généreux, affichés il y a plus de 20 ans, et la réalité politique, il y a un fossé pour ne pas dire un gouffre.</p> <p>L'Agenda 21, outil pouvant permettre de réunir administrations, entreprises, associations et citoyens a un rôle utile et va dans le sens de la plus grande participation citoyenne que nous souhaitons. Nous pouvons donc sans problème nous engager dans cette démarche, mais le plus important reste sa réussite dans tous les domaines que nous vous avons rappelés.</p>	<p>Bien évidemment, en réponse à votre première question, je créerai, dès mon élection, un groupe de travail en vue de mettre en œuvre l'agenda 21 dans la capitale de la Bourgogne. Mes convictions personnelles comme mes activités professionnelles, dans le domaine de la santé de mes concitoyens, m'ont toujours conduit à respecter la nature et à promouvoir les démarches concrètes dans le secteur de l'environnement.</p>	<p>En délibérant le 15 décembre 2008 pour adhérer à la convention des maires, Dijon fut parmi les premières collectivités en France à s'engager en faveur du « paquet énergie climat » de la Commission Européenne dit des 3x20 : objectif fixé par l'Union Européenne qui a pour ambition de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant les 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique. De nombreux projets ont d'ores et déjà été lancés par Dijon pour faire de cet engagement une réalité.</p> <p>La Ville de Dijon se met ainsi dans la trajectoire du facteur 4 fixé en 2005 par la France dans la loi POPE (Programme d'Orientations de la Politique Énergétique) qui consiste à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.</p> <p>En 2009, pour satisfaire son engagement, la Ville de Dijon s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Énergie Territorial aux côtés du Grand Dijon et de la Ville de Chenôve, tous trois retenus dans le cadre de l'appel à candidatures de l'ADEME et de la Région Bourgogne pour réaliser un plan climat ambitieux. Un projet collectif a été mené pour rendre les démarches complémentaires et mutualiser les moyens. Les plans climat énergie territoriaux ont été construits en concertation avec les acteurs du territoire et ont rassemblés jusqu'à 300 participants. En 2012, 86 partenaires ont signé la charte du plan climat et sont ainsi devenus partenaires pour atteindre les objectifs fixés des 3x20 d'ici 2020.</p> <p>Il se décline en 6 axes (Axe 1 - Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre, Axe 2 - Prioriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables , Axe 3 - Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours , Axe 4 - Viser l'exemplarité de l'action publique locale , Axe 5 - Faire vivre le Plan Climat ,Axe 6 - Développer une culture commune, participative et coopérative). Un certain nombre de réalisations, notamment en matière de politique énergétique et de transports ont été menées. L'axe 6 s'intéresse particulièrement à l'implication citoyenne et à la co-élaboration des actions.</p> <p>Parallèlement, la Ville de Dijon est engagée dans la démarche de labellisation européenne Cit'ergie qui récompense les collectivités engagées dans la mise en place de politique énergétique durable ambitieuse en cohérence avec les objectifs climatiques.</p> <p>De manière plus globale, le développement durable a été intégré progressivement dans tous les champs de compétence de la Ville de Dijon et construit en concertation avec les acteurs du territoire et les habitants. Pour ne citer que les plus importants, la Ville de Dijon a ainsi réalisé son Agenda 21 de la Culture et son Plan Éducatif Global - Action Sociale et Environnementale. Cette action va se poursuivre avec la création d'un observatoire de la Biodiversité.</p> <p>C'est pourquoi, afin de ne pas empiler les différents dispositifs qui pourraient faire double emploi, nous privilégions l'intégration du développement durable au cœur des projets portés par la collectivité.</p>
<p>2 - Il existe à Dijon des centaines de lampadaires (publiques et privés) absolument pas adaptés, éclairant autant le ciel que le sol. Ceci engendre un gaspillage énergétique énorme, ainsi qu'une gêne pour la flore, la faune et la contemplation du ciel. Que comptez-vous faire pour lutter contre la pollution lumineuse ?</p>	<p>Le gaspillage d'énergie électrique et la pollution lumineuse sont scandaleux et le problème doit être réglé en priorité. Nous prendrons immédiatement des mesures pour interdire l'éclairage des zones commerciales la nuit ainsi que celui des devantures de magasins en ville et de l'éclairage publicitaire. Notre objectif est aussi de réduire les consommations d'énergie de la Ville de Dijon (cf : § « des énergies renouvelables produites localement » dans notre journal) en particulier par un plan de rénovation de l'éclairage public à l'élaboration duquel vous serez consulté. Nous pouvons envisager une régulation de l'éclairage nocturne (détecteurs de présence, diminution de l'intensité lumineuse...)</p>	<p>Loin des discours de la municipalité actuelle, je constate comme vous que de nombreux équipements publics ne sont pas adaptés au modernisme actuel, notamment en matière d'économie d'énergie. La technologie des LEDS permet de réaliser des équipements performants et économes, qui évitent les dispersions nuisibles. Le plan de modernisation des équipements publics qui sera mis en place s'attachera d'une part à implanter ces technologies et d'autre part lancera une étude globale du rayonnement lumineux de l'éclairage public la nuit, qui nuit effectivement à la faune. La question des enseignes commerciales sera posée et résolue, je l'espère, par des conventionnements intelligents. Il ne faut néanmoins pas sous-estimer l'aspect sécurité lié à l'éclairage public, les nouvelles technologies très économes constituant sans doute la meilleure réponse sur ce point.</p>	<p>L'éclairage public est un axe prioritaire de notre politique énergétique, et contrairement au ressenti, nous avons obtenu de réels résultats en matière d'économies d'énergies.</p> <p>La Ville de Dijon a un contrat de maintenance globale des installations sur 12 ans (2003-2015). Il intègre un diagnostic global des installations et fixe un objectif global de réduction de 43 % des consommations d'ici mars 2015. Le programme d'actions vise la sobriété énergétique avec la suppression des points lumineux inutiles et la réduction de l'intensité, l'efficacité énergétique avec l'installation de matériel et d'éclairages performants : modules et leds, et la réduction des pollutions lumineuses avec la suppression de tous les éclairages à boules, l'orientation des éclairages vers le sol et la réduction de l'intensité.</p> <p>Les modules sont actuellement en cours d'installation sur chaque point lumineux afin de permettre une gestion automatique de l'intensité en fonction de l'éclairage naturel extérieur et de l'utilisation des voies. Pour le moment 4 000 modules ont été installés sur les 17 000, soit 650 000 € d'économies en 2015 par rapport à la consommation de mars 2013.</p>

<p>3 - Il y a 450 panneaux publicitaires de grandes tailles dans la ville de Dijon. Le Règlement Local de Publicité est en révision. Quelles sont vos ambitions sur ce sujet ? Acceptez-vous que des associations de citoyens participent à l'élaboration de ce nouveau RLP ?</p>	<p>Les associations de citoyens doivent participer au Règlement local de Publicité pour définir l'ampleur du programme de réduction de ces panneaux envahissants. Un objectif d'interdiction totale peut même être soumis à référendum. La dénonciation des contrats conclus avec Clear Channel doit être envisagée.</p> <p>D'autre part, la municipalité actuelle n'a pas réagi lors de l'installation de panneaux lumineux dont la consommation électrique d'un seul d'entre eux équivaut à celle de deux familles de quatre personnes. Nous prendrions immédiatement un arrêté pour les interdire et les supprimer.</p>	<p>Loin des discours de la municipalité actuelle, je constate comme vous que de nombreux équipements publics ne sont pas adaptés au modernisme actuel, notamment en matière d'économie d'énergie. La technologie des LEDS permet de réaliser des équipements performants et économes, qui évitent les dispersions nuisibles. Le plan de modernisation des équipements publics qui sera mis en place s'attachera d'une part à implanter ces technologies et d'autre part lancera une étude globale du rayonnement lumineux de l'éclairage public la nuit, qui nuit effectivement à la faune. La question des enseignes commerciales sera posée et résolue, je l'espère, par des conventionnements intelligents. Il ne faut néanmoins pas sous-estimer l'aspect sécurité lié à l'éclairage public, les nouvelles technologies très économes constituant sans doute la meilleure réponse sur ce point.</p>	<p>Un diagnostic intercommunal sur les emplacements publicitaires est en cours de réalisation, et des scénarios de RLP doivent en découler. Pour lutter contre les affichages sauvages de publicité, nous sommes favorables à l'instauration de zones de publicité restreinte, telles que le prévoient les articles L.581-10 et suivants du Code de l'environnement, et à l'interdiction des panneaux vidéos. La réglementation impose au Préfet de prendre un arrêté pour instituer un groupe de travail chargé d'élaborer le projet de règlement. Ce groupe composé d'élus, de représentant de l'État, d'associations, et de professionnels de l'affichage doit élaborer une proposition à soumettre à la commission départementale des sites. Si l'avis est favorable, le Maire prendra un arrêté d'application de cette réglementation. Les associations ont donc toute leur place dans ce travail coopératif.</p>
<p>4 - Dijon ne participe pas à l'accompagnement de tous les particuliers qui souhaitent se doter d'équipements écologiques pour l'habitation (panneaux solaires thermiques, panneaux solaires photovoltaïques, chauffages au bois performants, récupération d'eau de pluie, isolation renforcée,...). Que pensez-vous d'un programme d'aide développé par la commune ? Quelles sont vos propositions ?</p>	<p>Par principe, l'argent public des contribuables ne doit pas servir aux intérêts de propriétaires privés qui réaliseraient à bon compte une plus-value sur leurs biens immobiliers. Actuellement, certains marchands de bien multipropriétaires ne proposent pas leurs appartement à la location et attendent une aide financière de la ville, qui s'ajoute aux avantages fiscaux accordés par l'Etat. Ils en profitent pour rénover à peu de frais leur bien immobilier, le valoriser et le remettre en location sans contrepartie, gagnant ainsi sur deux tableaux. Nous estimons ces pratiques scandaleuses et elles doivent cesser quand des milliers de logements sont laissés en jachère. Cependant nous voulons aussi que les demandeurs de logements décents puissent trouver une réponse (6000 demandes de logements sociaux non satisfaites à ce jour sur l'agglomération).</p> <p>Donc, nous envisageons un vaste plan de rénovation de l'habitat et des équipements et de remise sur le marché des logements actuellement laissés inoccupés (cf § un logement décent pour tous de notre journal).</p> <p>Pour les constructions neuves, la Ville peut agir auprès des sociétés d'HLM et pour l'attribution des permis de construire dans le sens que vous souhaitez, de dotations d'équipements écologiques. Une aide à des propriétaires privés pourrait être envisagée sous condition de ressources à ceux qui ne possèdent qu'un seul logement leur servant de résidence principale, ou à ceux qui s'engagent à louer à des familles en situation précaire et à un taux inférieur à celui du marché.</p>	<p>La ville de Dijon dispose de compétences particulières, tout comme le Grand Dijon, leur endettement est important et je suis très conscient que les collectivités doivent se spécialiser en fonction de leurs compétences réglementaires. A travers le parc locatif maîtrisé par la collectivité, mon équipe développera systématiquement une politique d'implantation de systèmes écologiquement performants. Le récent réseau de chaleur sera développé et les complémentarités entre diverses sources d'énergie renouvelables seront recherchées. Le Conseil Régional, actuellement aux mains de la gauche, a beaucoup communiqué et peu réalisé au vu de ces budgets effectivement consommés ; je n'exclus pas une convention générale sur la mise en commun d'une stratégie d'aide directe aux particuliers, mais je privilégie d'une manière générale une démarche globale qui bénéficiera tant à l'habitat collectif qu'à l'habitat particulier en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables en ville. Je n'exclus pas la création d'un observatoire des énergies adapté au Grand Dijon, destiné à valider des solutions immédiatement adaptables à l'agglomération dans ce secteur.</p>	<p>Dans son Plan Climat Energie Territorial, le Grand Dijon s'est fixé comme objectif d'atteindre 20% d'énergie renouvelables dans son mix énergétique. Une politique ambitieuse en matière de développement des énergies renouvelables et de récupération est mise en place et se concrétise au travers de plusieurs projets d'envergure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un réseau de chaleur 80% énergie renouvelable et de récupération : 60% biomasse, 20% récupération de chaleur issue de la combustion des déchets et 20% gaz. Il permettra la réduction de 37 000 tCO2 les émissions de gaz à effet à l'horizon 2020. Ce réseau a été mis en service à l'automne 2013. Une stratégie importante de raccordement de gros consommateurs a été mise en place et parmi eux les bâtiments de la Ville de Dijon situés à proximité du réseau, l'Université de Bourgogne, le CHU, etc. - La mise en place d'une chaufferie bois qui sera raccordée aux réseaux de chaleur existants de Fontaine d'Ouche et de Chenôve. Elle permettra de dépasser les 60% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique des réseaux de chaleur ainsi que des baisses allant jusqu'à 30% des charges d'énergie. - Une stratégie de développement des énergies renouvelables a aussi été mise en place sur le patrimoine de la Ville de Dijon et du Grand Dijon. A titre d'exemple nous pouvons citer le projet le plus ambitieux réalisé qui est le développement des énergies renouvelables sur le dépôt du tramway. Il compte plus de 8000 m² de panneaux solaires photovoltaïque, de la géothermie et de la récupération de chaleur sur les eaux usées. - La faisabilité de mise en place de panneaux solaires est systématiquement étudiée dans la construction des nouveaux éco-quartiers. - Enfin, nous proposons au cours du prochain mandat de favoriser la méthanisation des biodéchets pour produire de l'énergie. <p>Par ailleurs, un objectif d'augmentation de 20% de l'efficacité énergétique a été fixé dans le plan climat énergie territorial.</p> <p>Le logement, parce qu'il se conjugue étroitement avec les formes urbaines et d'habitat ainsi qu'avec les déplacements, constitue en effet un levier pour agir fortement sur les consommations d'énergie et l'utilisation plus économe de l'espace. Cela se décline opérationnellement dans le programme local de l'habitat 2009-2014.</p>

<p>5 - Etes vous prêt à mettre en ligne sur internet au moins une fois par an la consommation des infrastructures et équipements de la ville en électricité, gaz, essence, eau et vous engager à réduire ces consommations par des actions de sobriété et d'efficacité ?</p>	<p>Oui. L'information sur le site internet de la ville de ses consommations est un objectif de transparence absolument indispensable dans une démocratie active (cf notre programme de campagne « des citoyens au plus près des lieux de décisions »). Pour la réduction des consommations, relisez le point 2. En outre, la pertinence du parc automobile mis à disposition des élus et de certains cadres administratifs sera réétudiée, avec un objectif de sobriété.</p>	<p>Tout-à-fait, en rapport avec la question précédente.</p>	<p>La sobriété et l'efficacité énergétique sont déjà des choix qui oriente notre politique. En janvier 2011, la Ville de Dijon recevait une nouvelle récompense du travail réalisé en matière d'écologie urbaine : la reconnaissance Cap Cit'ergie, labellisation européenne visant à distinguer les collectivités exemplaires et engagées dans des politiques « énergie climat » ambitieuses. La Ville de Dijon fait partie des onze collectivités françaises récompensées par ce label. Dans la continuité de cet engagement national et européen, la Ville de Dijon a intégré la coordination du Club France de la Convention des Maires. La Ville de Dijon a souhaité s'organiser fortement en interne afin de répondre le mieux possible à ses engagements pour le climat, au travers notamment de la convention des Maires. Cet engagement s'est concrétisé entre autre par la création du service Énergie en Avril 2012. Il a pour objectif de développer le contrôle et le pilotage des consommations d'eau et d'énergie, de mettre en place un programme pluriannuel de rénovation et de gestion énergétique, de diagnostiquer les usages et sensibiliser les usagers. Parallèlement, une stratégie patrimoniale est mise en place et a d'ores et déjà aboutie au regroupement de nombreux services dans un nouveau bâtiment situé au 11 rue de l'hôpital qui a fait l'objet d'une rénovation BBC. Les économies d'énergies réalisées sont estimées à 200 000 euros par an. Enfin, l'énergie est prise en compte dans chaque nouvelle construction ou réhabilitation d'un bâtiment communal. C'est ainsi, à titre d'exemple, qu'un travail important a été menée au moment de la rénovation du Musée des Beaux Arts, bâtiment classé qui nécessite le respect de règles strictes en matière de conservation des œuvres. Il a permis de réaliser une économie de 30% des consommations d'énergie par rapport au projet initialement prévu. De même, le nouveau groupe scolaire Montmuzard est construit aux normes BBC, devançant ainsi l'obligation réglementaire, et comprend entre autres des panneaux solaires, de la géothermie et une VMC double flux. Nous maintiendrons nos actions en ce sens. Le budget 2014 prévoit 1,6 M€ fléchés sur des travaux d'économies d'énergies sur les bâtiments municipaux (installation d'une chaufferie par géothermie au Muséum-Jardin des Sciences, dispositif solaire de production d'eau chaude sanitaire à la cuisine centrale).</p>
<p>6 - Comme observé par les habitants, la ville de Dijon utilise (ou sous-traite l'utilisation) encore des pesticides tel que le RoundUp pour lutter contre les mauvaises herbes sur les trottoirs. Certaines villes ont aboli l'utilisation totale des pesticides en régie comme en sous- traitance. Etes vous prêt à le faire ?</p>	<p>Nous pensions que la Ville de Dijon avait arrêté l'usage des pesticides, comme elle l'avait annoncé. Vous nous informez que ce n'est pas le cas. Si ce fait est avéré, nous prendrions les mesures nécessaires et l'interdiction de l'usage des pesticides sera au cahier des charges de tout contrat de sous-traitance.</p>	<p>Je suis tout à fait favorable à la quasi élimination de ces procédés chimiques pour l'entretien des espaces verts et je ferai appel à l'expérience des collectivités qui se sont lancées dans cette démarche, pour rattraper le retard pris par Dijon dans ce domaine.</p>	<p>Depuis 2009, la Ville de Dijon a entamé une démarche volontaire de réduction de l'usage des pesticides en signant la charte du Grand Dijon auprès de 20 autres communes de l'agglomération. Ainsi ces dernières années, les pratiques de gestion et d'entretien des espaces verts ont largement évolué. Depuis 2013, seuls quelques rares trottoirs non plantés et le cimetière sont encore désherbés chimiquement. Pour entretenir les espaces verts, et peri-urbain nous avons optée pour la gestion différenciée qui permet d'abandonner le recours aux produits chimiques tout en préservant la biodiversité (voir la question 14).</p>
<p>7 - Le Grenelle de l'environnement a insisté sur l'aspect extrêmement polluant du trafic aérien. Des millions d'euros sont injectés pour entretenir celui de Longvic, alors que d'autres solutions existent pour que Dijon reste attractive et accessible depuis l'international. Quelle est votre position sur cet aéroport alors que la mise en œuvre de la loi de programmation militaire en réduit les activités et que les coûts d'exploitation assumés par les collectivités devraient augmenter ?</p>	<p>Pour un avenir durable, la réduction du trafic aérien s'impose surtout sur les courtes distances. Au sein de l'Europe, Dijon est nœud ferroviaire et autoroutier qui participe à son attractivité et que beaucoup de villes nous envie. L'aéroport de Longvic ne bénéficie qu'à une toute petite minorité aisée, son financement par de l'argent public ainsi que celui des lignes déficitaires doit cesser.</p>	<p>Une capitale régionale ne peut pas se développer sans aéroport, nous trouvons des solutions ensemble et soyons attractif notamment pour l'aviation privée et l'aviation d'affaires ; cet aspect constitutif du développement ne peut pas être négligé par une agglomération qui souhaite développer son économie et son attractivité.</p>	<p>La compétence aéroportuaire est une compétence de la Région Bourgogne. Cette dernière a lancé un appel d'offres et il convient d'attendre l'analyse des réponses. Ce n'est qu'après que les collectivités partenaires seront saisies pour juger de l'opportunité d'accompagner un tel projet. Il n'en demeure pas moins qu'un aéroport reste un facteur d'attractivité pour une capitale régionale.</p>

<p>8 - Etes vous prêt à contribuer à la structuration d'une filière BIO locale, en concertation avec la communauté d'agglomération ?</p>	<p>Oui. Lire dans notre journal de campagne « Favorisons les circuits courts de distribution ». Nous encouragerons les producteurs bios à se faire mieux connaître et vendre leurs produits sur les marchés et espaces commerciaux coopératifs.</p> <p>Nous soutenons les objectifs du Jardin Collectif du Potager des Lentillières dans sa lutte contre la décision votée en conseil municipal de construire un « éco-quartier » sur 6 ha de terres agricoles, les derniers de la ville. Pour concilier les deux impératifs, création de logements sociaux et préservation d'espaces agricoles de proximité, nous estimons que tout projet d'urbanisme de grande ampleur doit après information et débats au sein de la population être soumis à un référendum d'initiative populaire. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur la pertinence du projet de création d'une zone d'activités économiques (ZAE) sur l'est dijonnais et voulons le réétudier pour le modifier.</p>	<p>Oui.</p>	<p>Le Grand Dijon mène une politique volontariste en matière de structuration d'une filière BIO. Une convention a été signée avec la Safer, et le réseau national Terres en villes dont le but est de développer une politique de prospective foncière destinée aux filières de proximité et aux associations pour le maintien de l'agriculture paysanne. Un pôle de recherche agronomique a été créé, baptisé Agronov, sur un ancien site de l'Inra à Bretenière, acquis en 2008 par le Grand Dijon.</p> <p>En 2013, cette politique se concrétise avec l'acquisition du domaine de la Cras, 160 ha de terres agricoles, en novembre 2013. Cette acquisition qui est une première en France de part la superficie doit permettre de favoriser le maintien de l'agriculture péri-urbaine.</p> <p>Pour pouvoir soutenir et accompagner la structuration d'une filière BIO locale, nous devons avoir une démarche globale et structurée qui repose une politique agricole et alimentaire locale. Elle se décline autour de 3 axes : une stratégie portée et partagée par un ensemble de communes au sein de l'agglo, un processus de partenariat entre les élus locaux et la profession agricole et une démarche ouverte à la société civile. Trois leviers (foncier, dynamisme agricole et alimentation) nous permettrons de porter un programme d'action.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le foncier : nous souhaitons mener une politique volontariste de maintien ou de développement de l'agriculture en utilisant le patrimoine foncier de la collectivité, en le restructurant, voire en achetant des terres et en construisant des bâtiments d'exploitation . 2. favoriser une dynamique agricole globale : notre intervention portera en premier lieu sur l'installation d'agriculteurs et sur la valorisation des produits. <p>Même si les agriculteurs sont présents sur le territoire, leurs présences ne suffiront pas à développer une agriculture forte. La collectivité doit donc intervenir pour faire émerger des dynamiques collectives qui reposent avant tout sur le dialogue entre les agriculteurs et un travail de coordination. Les agriculteurs ayant peu de temps et de ressources financières à investir dans une telle démarche, la collectivité peut jouer ce rôle. Le soutien aux outils de transformation (ex unités d'abattages, de découpes...) existants ou leur réinstallation est un facteur supplémentaire à la dynamique agricole. Ces équipements permettent de valoriser localement la production et de développer les circuits courts de distribution par la suite.</p> <p>Évidemment, la réflexion sur la pérennité du modèle économique est à entamer en amont du processus.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. répondre à l'enjeu alimentaire : <p>Pour rendre accessibles et identifiables les produits locaux, il faut organiser la rencontre de l'offre et la demande. Elle peut prendre différentes formes : l'approvisionnement de la restauration collective, créer des points de ventes directs, considérer l'alimentation comme vecteur de cohésion sociale et territoriale via des actions conduites avec les CCAS...</p> <p>Répondre à la consommation d'aujourd'hui et de demain passe aussi par le soutien et le développement de certaines filières déficitaires peu aidées par la PAC comme le maraîchage biologique, l'horticulture ou l'arboriculture.</p>
---	--	-------------	--

<p>9 - De grandes villes comme Poitiers et Toulouse proposent plus de 25% d'aliments bio dans la restauration collective des écoles, tandis que le pourcentage est d'environ 7% à Dijon. Comment comptez vous faire pour combler ce retard ? En matière de sensibilisation vers une alimentation moins carnée, plus équilibrée, recourant à des aliments moins consommateurs d'eau et d'énergie, pensez vous pouvoir intégrer des journées de découvertes de l'alimentation végétarienne ?</p>	<p>Nous prévoyons « d'encourager la production en produit bios et respectueux de l'environnement, spécialement pour les restaurations collectives et sociales », nous chercherons à passer des contrats avec des agriculteurs bios locaux. En milieu scolaire avec l'aide des parents d'élèves et des enseignants des journées de sensibilisation à l'alimentation végétarienne pourraient être organisées avec présentation des enjeux planétaires concernant les ressources en eau et en énergie. On peut aussi sensibiliser l'ensemble des dijonnais sur cette question avec des fêtes de quartier, des pique-niques végétariens et des concours entre restaurateurs.</p>	<p>Je m'inspirerai de ces exemples en me rapprochant des organisations professionnelles agricoles que je pratique depuis longtemps en tant que sénateur, pour développer une filière bio qui favorisera notamment la production bourguignonne.</p>	<p>Notre objectif au cours du prochain mandat est d'augmenter la part des produits bio et locaux dans les menus des restaurants scolaires. Pour garantir une restauration scolaire de qualité, l'achat uniquement de produits frais, la traçabilité et la sécurisation des filières, il est indispensable de privilégier le bio local.</p> <p>Les commandes de la restauration scolaire, de par ses volumes, étant par ailleurs un moyen dont nous disposons pour aider à la structuration d'une filière agricole biologique locale.</p>
---	--	--	--

<p>10 - Malgré l'amélioration des traitements des rejets, l'incinération des déchets reste dangereuse pour notre environnement et notre santé (rejets atmosphériques, déchets solides). Quand allons-nous voir la pesée embarquée à Dijon pour réduire la quantité de déchets incinérés ? Sinon, quelles autres solutions comptez vous mettre en place pour diminuer la quantité de déchets à incinérer ? L'incinérateur n'a pas vocation à alimenter durablement le réseau de chaleur, ni à voir l'extension répétée de son rayon de collecte, sinon il devient un générateur d'énergie dite « fatale » et justifie la poursuite du gaspillage.</p>	<p>Nous sommes contre la pesée embarquée à Dijon qui est selon nous un des exemples de la « fausse bonne idée écologique » car incompatible avec la justice sociale et la fraternité sans lesquelles il ne peut pas y avoir de bonne politique écologique. En effet, la pesée embarquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - est difficilement réalisable voire impossible en immeuble collectif. - défavorise les familles nombreuses qui génèrent obligatoirement plus de déchets. - pénalise les pauvres qui n'ont pas le choix de leur consommation. - va créer des tensions entre voisins vertueux et voisins indécents qui iront déposer leurs déchets dans la poubelle des autres. - exonère de leurs responsabilités les vrais responsables, industriels, circuits de distribution et publicitaires, qui sont à la source de ces montagnes de déchets. <p>Nous sommes d'accord sur l'objectif de réduction des déchets à incinérer mais d'autres voies sont à envisager et mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accentuer le tri sélectif et mettre en place des systèmes de compostage y compris dans les zones les plus urbanisées. Le compost servant alors aux zones maraichères des AMAP à créer autour de Dijon. - développer les circuits courts de distribution avec (re)mise en place de système de consigne des emballages (lait, boissons, yaourts...). - favoriser la création d'associations ou de SCOP réparant ou recyclant des objets dans le cadre d'une économie sociale et solidaire. Ce qui créera des emplois locaux. - agir auprès des industriels et des circuits de distribution pour réduire en amont du consommateur la production de déchets. <p>Dernière remarque, la suppression du ramassage des déchets verts sans véritable solution alternative (autre que le paiement d'une taxe supplémentaire), contribue certes à réduire le stock de déchets à incinérer, mais oblige chaque particulier à parcourir quelques km pour aller les déposer lui-même dans une déchetterie située à l'extérieur de la ville. Ce qui multiplie les trajets en voiture et ne va pas dans le sens de la sobriété énergétique.</p>	<p>Je ne partage pas votre scepticisme sur l'incinération des déchets que je préfère de beaucoup à l'enfouissement tel qu'il est pratiqué à DRAMBON, à quelques kilomètres des puits de captage de la ville de DIJON (PONCEY- les ATHÉE). Les déchets incinérés à DIJON dans des conditions qui doivent être les plus sûres (je ferai vérifier par des instituts spécialisés les conditions actuelles) permettent de chauffer des zones d'habitation et de travail, en substitution aux énergies fossiles. Tous les pays les plus exigeants en matière d'environnement dans le monde (Europe du Nord , Suisse...) se sont lancés dans cette stratégie ou dans ce couple valorisation thermique des déchets – réseaux de chaleur, autrement appelé chauffage à distance , une ville de la taille d'une capitale régionale située à une même latitude géographique trouve un avantage certain à l'utilisation de cette technologie, bien préférable à la combustion d'énergie fossile dans des chaufferies installées soit dans les immeubles soit à proximité.</p>	<p>Le Grand Dijon mène une politique active pour réduire la quantité de déchets incinérés. Le tri des déchets a été déployé sur l'ensemble de l'agglomération dès 2001. En 2009, le Grand Dijon se voit décerner le trophée Ecotop délivré par Eco emballage et Adelphe qui récompense les performances de recyclage 2 fois supérieures à la moyenne urbaine, un taux de refus de 14% (30% en moyenne en habitat urbain), le tout pour un coût de gestion très modeste (52 € HT/habitant/an), une des taxes les moins chères de France.</p> <p>Par ailleurs, le Grand Dijon a réalisé son Plan Local de Prévention des Déchets dont l'objectif est de réduire à la source de 7% les déchets en 5 ans. De nombreuses actions sont mises en place aussi bien en terme de sensibilisation et d'éducation qu'en terme d'actions. Nous nous engageons tout particulièrement pour le prochain mandat à soutenir les filières locales de recyclage et de réemploi des objets.</p> <p>La collecte des bio-déchets (déchets alimentaires, déchets de jardin) dans tous les quartiers pour fabriquer du compost de qualité ou pour récupérer du gaz produit par méthanisation pour le chauffage urbain est aussi une solution pour réduire le volume des déchets destinés à l'incinération.</p>
---	--	---	---

<p>11 - Le développement récent des aménagements dédiés au vélo est indéniable à Dijon, mais de multiples améliorations sont attendues par les usagers : meilleure signalisation sur carrefours dangereux ou complexes, corrections des nombreux points noirs, notamment le long du tram, meilleure connexions avec les villes voisines, etc. Quelles ambitions avez vous pour que le vélo soit un moyen de transport considéré comme de même importance que le déplacement à pied et le transport motorisé ?</p>	<p>L'association EVAD nous a adressé un questionnaire complet sur la question du développement du vélo pour lequel nous sommes très favorables. Vous pourrez lire nos réponses dans une autre PJ.</p>	<p>Je suis personnellement tout à fait partisan du développement des « circulations douces » mais dans un souci de complémentarité et non de concurrence. Je me suis déjà personnellement engagé pour dire que les trottoirs ne sont pas des pistes cyclables ; de nombreuses incivilités et accidents sont causés journallement par des deux roues circulant à plus de 20 kilomètres à l'heure et slalomant au milieu des piétons qui sont souvent des personnes âgées, plus vulnérables en ore. Elu, il y aura une meilleure séparation et mise évidence des différentes complémentarités parmi les usagers de l'espace public.</p>	<p>Le Grand Dijon, membre du Club des Villes et Territoires Cyclables, poursuivra sa politique cyclable en lien avec les préconisations que ce dernier porte dans le cadre des élections municipales 2014. Il s'agit ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants dans ses différents aspects: air, bruit, apaisement de l'espace public, pouvoir d'achat, santé et d'accompagner les changements de comportements dans notre manière de nous déplacer. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs du PDU du Grand Dijon adopté en septembre 2012 dont celui d'atteindre la part modale du vélo à hauteur de 10%. Au-delà de cet objectif ciblé sur le vélo, il s'agit plus globalement de développer les mobilités actives (alternatives à la voiture individuelle) dont la complémentarité permet de répondre aux besoins des dijonnais en matière de déplacements. De plus, dans le contexte de crise actuelle, il s'agit aussi de redonner du pouvoir d'achat aux ménages qui consacrent en moyenne plus de la moitié de leurs ressources sur le poste mobilité-logement.</p> <p>Utiliser le vélo au sein d'une famille peut représenter une économie mensuelle de 50 à 100€ si on utilise le vélo pour des trajets fréquents et courts, et 300 à 500€ si le vélo se substitue à une des voitures de la famille (étude UNAF de 2011). In fine, le développement du vélo comme alternative à la voiture individuelle contribue à la mise en œuvre du PCET de Dijon et du Grand Dijon.</p> <p>I. Les mesures prioritaires</p> <p>L'amélioration et l'accroissement des aménagements cyclables</p> <p>L'apaisement de la vitesse des véhicules motorisés en ville</p> <p>Le vélo à domicile et à destination</p> <p>2. La place et le rôle des associations d'usagers</p> <p>3. La traduction budgétaire</p> <p>Le Grand Dijon met chaque année environ 800 000€ pour développer l'usage du vélo en ville. Cela comprend pour un tiers à de l'investissement et pour deux tiers à du fonctionnement (l'exploitation de services tels que VéloDi ou Divia-vélo, et actions de communications).</p> <p>Ces montants seront conservés dans les années à venir, ce à quoi il faut ajouter les grands projets qui seront être réalisés (développement des voies bus et vélos) ainsi ce que chaque commune du Grand Dijon engagera sur son territoire en la matière.</p>
--	---	---	---

<p>12 - Les projets d'écoquartiers sont nombreux à Dijon, qui doivent normalement s'accompagner d'une concertation citoyenne forte, or dans un passé encore récent, les citoyens ont été associés une fois les plans réalisés et quasi-immuables. A titre d'exemple, le projet d'écocité du jardin des maraîchers suscite de nombreuses réactions avec la disparition annoncée de plusieurs hectares de terres cultivables et non polluées formant actuellement un poumon vert au Sud du centre ville. Vous engagez vous à ce que tous les projets urbains soient concertés avec les populations locales avec une démarche participative ? Pensez vous qu'un éco-quartier puisse émerger sur des terres agricoles ?</p>	<p>Pour les terrains disponibles, il faut prévoir avant construction immobilière et après consultation des citoyens des activités socialement et écologiquement utiles, tels que jardins familiaux ou partagés, espaces de loisirs dédiés aux jeux, à la promenade aux rencontres, installations ou réinstallation d'exploitations agricoles de proximité (maraichage, petits élevages, etc..) sur une base du respect de l'environnement.</p> <p>Au point 8, nous avons déjà donné notre position sur l'éco-quartier des maraîchers et la ZAE de l'est dijonnais qui sont l'exemple même d'une absence de démocratie participative malgré les discours officiels affichés. Ces exemples ne sont pas uniques :</p> <p>Les habitants du quartier Chevreul-Parc, contestaient et contestent toujours (procédure judiciaire en cours) la construction d'un immeuble sur les terrains de tennis du Carrousel. Loin d'être des égoïstes NIMBY s'opposant à toute nouvelle construction, -les autres ne l'ont jamais été- ils avaient, au sein de l'Association pour la Préservation de l'Espace de Loisir du Carrousel (APELOC), élaboré un contre-projet modernisant les équipements sportifs et préservant les espaces verts.</p> <p>Ils n'ont reçu de la part de la Mairie que mépris, médisance et refus de dialogue.</p> <p>Enfin plutôt que de détruire des terres agricoles pour de nouvelles zones d'activités économiques (ZAE) éloignées des quartiers d'habitations, il vaut mieux réutiliser, en le réaménageant, l'espace vide existant et déjà artificialisé sur les friches industrielles et dans les locaux désertés. De plus, une politique intelligente de transport peut contribuer à la réduction de l'usage de la voiture donc permettre à terme une diminution de l'espace exorbitant occupé par les parkings dans ces zones.</p>	<p>D'une manière générale, les projets de reconstruction d'espaces consacrés à une utilisation autre dans le passé (casernes, industries, abattoirs ...) ont donné lieu à une communication abusive, voire dithyrambique, en matière de qualification des dites nouvelles constructions envisagées (HQE , éco quartiers, quartiers à environnement préservé ...) ; Je constate au vu des réalisations que la déception des dijonnais qui me remonte, croise mon opinion, à savoir que ce n'est pas en mettant des planches de bois sur un immeuble qui respecte les normes de construction qu'on en fait un objet particulièrement écologique et particulièrement admirable . Tout en respectant les normes existantes en développement durable et en matière d'économie d'énergie, je favoriserai l'essor des technologies les plus performantes en matière d'énergie positive, et je ferai confiance aux professionnels et aux architectes investis dans ce secteur particulier, pour qu'ils développent dans l'agglomération un habitat véritablement exemplaire. Des villes comme FRIBOURG en SUISSE qui dispose d'un climat équivalent à celui de DIJON, se sont lancées dans une politique exemplaire, je suivrai cet exemple à DIJON , en favorisant d'ailleurs des liens entre l'Université , le secteur de la recherche et les différents donneurs d'ordre, afin qu'on passe à la pratique dans les meilleurs délais, quand c'est possible.</p>	<p>Faire de Dijon une référence écologique parmi les grandes villes françaises est une ambition fondamentale de l'équipe municipale depuis plusieurs années .</p> <p>Précurseur dans l'application des lois Grenelle, Dijon a souhaité démontrer cette volonté forte en mettant en œuvre son EcoPLU (approuvé depuis le 28 juin 2010) et en dessinant ainsi la ville de demain.</p> <p>Au-delà de questions liées aux ressources ou aux risques environnementaux, l'objectif pour Dijon réside dans la définition d'un projet de ville durable et écologique, permettant de concilier les différents enjeux territoriaux liés au logement, aux déplacements, à l'économie, aux équipements, etc., au travers d'un modèle urbain vertueux et limitant les impacts sur l'environnement.</p> <p>Pour faire de Dijon une ville référence en matière d'écologie urbaine, le projet de territoire de notre ville se décline à partir de 4 orientations majeures, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dijon, une ville évolutive afin de soutenir par exemple la dynamique démographique, d'œuvrer pour la mixité sociale et générationnelle, de conforter l'offre en équipements ou encore de soutenir la dynamique économique - Dijon, une ville mobile afin d'agir en faveur de l'intermodalité, de développer des modes de transport durables alternatifs à la voiture individuelle, de concevoir et d'aménager des espaces publics de qualité - Dijon, une ville mosaïque afin de favoriser l'émergence d'un nouveau modèle urbain, de promouvoir des formes urbaines durables et innovantes, d'offrir aux habitants un cadre de vie de qualité - Dijon, une ville environnementale afin de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et de prendre en compte les nuisances . <p>Aussi la recomposition de la ville sur elle-même dont les nombreux éco-quartiers de Dijon sont le témoin répond à ces quatre enjeux de l'ecoPLU.</p> <p>Cette logique de recomposition et de renforcement des quartiers permettra en outre de préserver le cadre de vie de qualité de la ville en protégeant notamment les nombreux espaces publics et espaces verts qui constituent de véritables espaces de respiration, contribuant à la ville douce à vivre.</p> <p>Par ailleurs, la côte dijonnaise, les terres agricoles, les berges de l'Ouche, le Suzon, etc., sont autant d'éléments constitutifs de la trame verte et bleue de Dijon qui méritent également d'être préservés et valorisés au profit des habitants.</p> <p>L'Eco Plu de Dijon a reconnu la qualité des terres agricole en les classant pour leur intérêt économique et paysagère. Ces terres ne sont donc pas constructibles.</p> <p>Nous retenons l'idée d'étudier la faisabilité de la mise en place d'une concertation élargie lors de la conception de futurs éco-quartiers dijonnais.</p>
--	--	--	---

<p>13 - La mise au normes Grenelle du PLU ne pourrait-elle vous inviter à aller dans le sens du lancement d'un PLU intercommunal permettant de limiter la consommation des terres agricoles et forestières et autres espaces propices à la biodiversité ?</p>	<p>Lisez le § « une réelle coopération entre collectivités et dans le Grand Dijon » de notre journal de campagne : au contraire de la mise en concurrence entre les territoires, recherchons une meilleure coopération sur les projets communs (exemple : les plans de déplacements). Les conseils municipaux doivent être informés pour délibérer des projets du Grand Dijon et toute fusion de collectivités ou modification de compétences doit être soumise à référendum.</p>	<p>La démarche du SCOT n'ayant pas produit tous ses effets, je ne souhaite pas imposer à des communes de l'agglomération un PLU intercommunal au-delà des dispositions en cours. Je suis très attaché à la démocratie locale que j'ai pratiquée depuis de nombreuses années, je ne souhaite pas imposer, par le dessus, des zones à urbaniser, ou des restrictions à des maires dont je ne souhaite pas être le vassal. Au contraire, je crois au profit qu'on retire de la discussion, dans le cadre des intérêts bien compris des communes composant l'agglomération. J'ai déjà annoncé par ailleurs à plusieurs reprises mon souci de limiter le recours au déclassement des terrains agricoles et des zones naturelles, pour le simple bénéfice de la SEMAAD et de ses satellites. Je suis très attaché à la reconquête , par des lieux naturels en zone urbaine , d'emplacements qui avaient été initialement construits et utilisés pour l'activité humaine et à la constitution d'un maillage de zones naturelles préservées et intangibles dans l'agglomération.</p>	<p>La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (18 février 2013) prévoit le transfert des PLU à l'échelon intercommunal dans les 3 ans de l'entrée en vigueur du texte, sauf opposition de 25 % des communes représentant 20 % de la population. Il est désormais inscrit dans le code général des collectivités territoriales. Sa mise en œuvre au sein de l'agglomération dijonnaise est souhaitable. Le PLUI permet de lutter contre l'artificialisation des sols, de promouvoir la densification, et donc de construire des logements là où sont les besoins. L'intercommunalité est une échelle cohérente pour trouver un juste équilibre territorial entre la préservation des surfaces foncières agricoles et forestières, le maintien des services et une offre de logement adaptée.</p>
--	---	--	---

<p>14 - Selon le classement des villes les plus vertes de France (UNEP, 2014), Dijon est classée 4ème dans la catégorie "patrimoine vert", mais n'est pas présente dans les 10 premières dans la catégorie "biodiversité", de là elle n'est pas dans le palmarès des 10 villes les plus vertes de France. Que comptez vous faire pour améliorer la prise en compte de la biodiversité à Dijon ? Un inventaire faune-flore est préconisé par l'UNEP ? Envisagez vous de le réaliser, et d'en déduire un plan de gestion adapté ?</p>	<p>Pour être honnête, nous n'avons pas approfondi cette question, bien que nous soyons conscients de l'importance de la biodiversité. La concertation avec des associations comme la vôtre qui a bien avancé la dessus, les associations environnementales, l'INRA, AgroSup, etc. nous est indispensable. Aussi n'hésitez pas à nous contacter après les élections quel qu'en soit le résultat, pour que nous menions ensemble une réflexion commune à partir des idées que vous exposez.</p>	<p>Oui, voir les développements précédents en rapport avec les zones naturelles.</p>	<p>Ville verte, Dijon compte près de 750 hectares d'espaces verts soit environ 18 % de la superficie de son territoire communal. Les 750 ha de parcs et jardins de la Ville dont près de la moitié qualifiée de parcs périurbains ou espaces forestiers sont en gestion différenciée et en gestion extensive (Combes, Fort de la Motte Giron). Bien évidemment, les jardins du centre-ville bénéficient d'une attention plus soutenue que ces espaces périurbains où les fauchages tardifs sont de rigueur pour la préservation de la biodiversité floristique et faunistique. Pour exemple, une zone a été délimitée à la pointe Ouest du lac Kir ; celle-ci sert de zone de nidification pour la faune avicole et sera donc désormais fauchée fin juin et fin septembre. Enfin, des « niveaux de service » ont été définis par site, en fonction de la qualité de l'espace et de son usage, les natures et les fréquences d'intervention. L'observatoire participatif et culturel de la biodiversité a une double mission : inventorier les espèces, et sensibiliser les habitants. A partir de protocoles simples et accessibles (observations, comptages, suivis photographiques, constructions d'abris pour la faune urbaine), cet observatoire sollicite tous les habitants intéressés pour observer au plus près la « nature ordinaire ». Cette démarche participative et ludique permettra à chacun de mieux connaître la biodiversité de son quartier, d'échanger avec d'autres observateurs, d'apporter sa contribution au monde scientifique. L'observatoire participatif de la biodiversité sensibilise les habitants tout en les rendant « citoyens acteurs » de l'amélioration de leur cadre de vie urbain. Une des originalités de cette démarche est de restituer à tous les publics les résultats collectés par le réseau des observateurs volontaires, de manière attractive, notamment à partir d'événements culturels d'horizons multiples (spectacles, journées festives, expositions itinérantes en plein air, rencontres avec des naturalistes, des artistes...) Un des objectifs du prochain mandat est de faire de la préservation de la biodiversité urbaine un axe majeur de l'action municipale et de valoriser les services rendus à la Ville : rôle de régulateur du climat (rafraîchissement, humidification de l'air), contribution au bien-être des citoyens, attrait touristique de Dijon et éducation à l'environnement. Nos priorités : favoriser et approfondir la connaissance de la biodiversité (Plan Biodiversité à partir de la charte en cours de rédaction), sensibiliser et mobiliser les acteurs concernés par la biodiversité, diffuser des pratiques de gestion favorable à la biodiversité (préservation l'existant grâce à des modes de gestion plus écologiques et conquérir de nouveaux espaces) prendre en compte la biodiversité dans la politique urbaine de Dijon (intégrer la biodiversité dans les opérations d'aménagement et les documents d'urbanisme, renforcer les continuités écologiques à l'échelle de la Ville et de l'agglomération).</p>
<p>15 - Bayonne et d'autres villes importantes en France ont vu émerger des monnaies locales contribuant à soutenir des actions citoyennes, visant notamment à donner un sens solidaire à la monnaie. Comptez vous soutenir la mise en place d'une monnaie locale favorisant les échanges de proximité à l'intérieur d'un réseau de partenaires ?</p>	<p>Outre l'exemple de Bayonne, il existe de nombreux exemples de monnaies locales et sociales qui ne prétendent pas se substituer à l'euro mais remédier à son dysfonctionnement afin de permettre et de valoriser des échanges à haute valeur ajoutée écologique, sociale et solidaire tels les projets SOL à Lille, Grenoble, Besançon, Toulouse... ou « Abeille » adaptés à des territoires en transition. Tout projet favorisant et développant les échanges de proximité pour les services ou les circuits courts et respectant une charte éthique environnementale et sociale aura notre soutien si le réseau de partenaires est fiable.</p>	<p>En tant que républicain, je ne suis pas favorable au développement de ce type d'initiatives.</p>	<p>Nous envisageons un soutien aux associations ainsi qu'à la création de plateformes de financement alternatif pour les projets associatifs locaux.</p>
<p>16 - Le PIB et la "croissance" ne sont pas des indicateurs reflétant le bonheur des dijonnais. Que pensez vous de mettre en place un indicateur de "bien vivre" (comme cela existe déjà dans certaines régions françaises), appliqué à Dijon et/ou à toute l'agglomération ?</p>	<p>Nous partageons votre analyse : le PIB et la « croissance » ne sont pas des indicateurs du bonheur des dijonnais (et de l'humanité), d'autres indicateurs ont déjà été proposés par les économistes (IDH, coefficient de Gini etc...) mais aucun ne s'est imposé. Une commission extra-municipale créée dans le cadre de l'Agenda 21 pourrait étudier les expériences déjà existantes et proposer un modèle d'indicateur de « bien vivre » adapté pour Dijon. Ses résultats communiqués à la population pourraient donner aux assemblées citoyennes et au conseil municipal des pistes sur la politique à suivre.</p>	<p>Pourquoi pas, en rapport avec l'observatoire de l'environnement.</p>	<p>Depuis longtemps, la ville réalise un baromètre municipal qui permet de mieux connaître la satisfaction et les attentes de ses habitants.</p>
<p>17 - Etes vous prêt à abonner la ville de Dijon à un fournisseur d'électricité d'origine 100 % renouvelable ? L'adhésion à un tel fournisseur contribue au développement des ENR. Partagez vous ce point de vue ?</p>	<p>Nous n'y sommes pas prêts mais pas hostiles à priori. La question mérite d'être débattue au cours d'assemblées citoyennes et soumise à un référendum d'initiative populaire. La ville pourrait aussi devenir son propre fournisseur d'énergie électrique. (cf notre programme « des citoyens au plus près des lieux de décisions » ; « Des énergies renouvelables produites localement »).</p>	<p>La réglementation sur les marchés publics nous impose de respecter les normes en matière d'attribution de ce type de marché, mon principal critère de choix sera celui de la performance énergétique et des économies que l'on pourra en retirer.</p>	<p>Aujourd'hui ENERCOOP qui vise essentiellement les petits producteurs indépendants, avec une soixantaine de producteurs et 14 000 consommateurs pourrait avoir du mal à répondre à la commande publique. Néanmoins, comme pour l'agriculture biologique, lancer un appel d'offre pour un approvisionnement 100 % renouvelables pour une partie de la consommation d'énergie de la Ville pourrait être un moyen pour soutenir progressivement le développement d'une filière d'électricité 100 % renouvelable.</p>

<p>18 - Des chaufferies bois sont prévues pour le réseau de chaleur. Vous engagez vous à vérifier les garanties d'un approvisionnement durable respectueux de la forêt ? Le bois-énergie est une ENR très complexe, ne devant provenir que des déchets de la filière bois d'œuvre, qui seule contribue à la captation du CO2. En outre, une intensification des pratiques (raccourcissement des cycles de coupe, accroissement du ramassage des rémanents et petits bois autrefois laissés pour une ré-incorporation à l'humus) peut nuire à l'écosystème forestier. Quels moyens envisagez vous pour garantir que le bois-énergie est réellement une énergie renouvelable pour Dijon ? Par exemple, en accroissant les surfaces forestières propriétés de la ville (ou maîtrisées par la ville, par exemple en relation avec les communes forestières de Côte-d'Or sans passer par un prestataire de service aux coûts et engagements difficilement contrôlables).</p>	<p>Nous partageons votre analyse et vos craintes sur une mauvaise utilisation du bois énergie qui ne respecterait pas l'écosystème forestier. Il faut veiller en outre aux conditions de travail dans les chaufferies, la poussière de bois étant peu compactable, et prohiber le bois avec colle. Une partie de la solution passe par une meilleure valorisation de la forêt pour la production de bois-matériau pour les constructions et les industries d'ameublement et du papier, le bois-énergie proviendrait alors des déchets des scieries et du débroussaillage des forêts. Ce qui implique une planification industrielle et écologique pour développer la filière bois en Bourgogne avec des industries de transformation des grumes. L'acquisition de surfaces forestières par la ville et la création d'une régie publique dépend des ressources financières disponibles mais est effectivement préférable au passage par un prestataire de service privé aux coûts et engagements difficilement contrôlables.</p>	<p>Le recours au bois énergie n'est pas une panacée, s'il ne repose pas sur des études sérieuses relatives aux coûts à long terme de la production de chaleur, compte tenu de l'évolution à venir du prix de la ressource. On a assisté dans les dernières années à un essor irréféré des projets, dont très peu ont vu le jour, le cas de la ville de METZ est un très bon exemple de ce qu'il faut faire ; je serai plus discret sur des projets qui à l'heure actuelle ont du mal à être financés dans des villes qui ont dépensé des sommes non négligeables pour l'étude, sans avoir tranché sur le bénéfice ou non de telles infrastructures. La ressource en bois pour le chauffage étant en effet partagée avec d'autres activités de valorisation plus nobles, (mobilier habitat, jouets, outillage, emballages, papier carton, utilisation par les propriétaires pour leur usage propre, utilisation par les circuits courts) est la question de fond, en la matière. Il ne s'agit pas d'inventer une véritable usine à gaz, en l'occurrence à gazogène, pour constater ensuite que les coûts sont déraisonnables. Le temps de pousse du bois est également à prendre en compte, il ne s'agit pas en effet de favoriser la désertification de la forêt bourguignonne ou des zones urbaines périphériques à vocation d'espaces naturels, de type VAL SUZON ou du Châtillonnais . Elu, je prendrai une position de principe, en fonction d'études économiques indiscutables sur ce dossier.</p>	<p>Effectivement, si l'exploitation du bois n'est pas durable, l'énergie qui en est issue ne peut pas être considérée comme renouvelable. Il convient de trouver un équilibre entre production d'énergie, protection de la ressource pour maintenir une capacité de séquestration du carbone satisfaisante et la préservation des écosystèmes forestiers. Dans cette optique, il est plus judicieux de recycler les déchets issus du bois d'œuvre en bois-énergie que de prélever directement la ressource. Cependant la demande est plus forte que la production de déchets bois. Nous pouvons prioriser cette ressource, mais sommes obligés de solliciter la ressource sur pied (en forêt). Actuellement 30 % des fournitures viennent du bois d'œuvre, et 70 % sont prélevés sur la ressource. L'approvisionnement est local et se situe dans un périmètre de moins de 100 Km. Notre consommation est en partie durable car les prélèvements ne dépassent pas 75 % de la production biologique. Les 25 % minimum de la biomasse extraite de l'exploitation qui doivent être conservés sur place pour préserver la fertilité des sols sont donc assurés. Nous sommes en cours de réflexion pour obtenir une garantie sur l'origine et la certification PEFC des bois de la part de notre prestataire. Les études prospectives sur le capital-forêt démontrent qu'un plateau sera atteint à l'horizon 2030/2040 malgré la croissance actuelle de la forêt. Nous devons mener, en lien avec le Conseil Régional de Bourgogne, une politique forte de développement de la filière de transformation pour que les déchets de l'industrie du bois représentent une part importante de notre approvisionnement. Dijon pourrait impulser cette filière grâce à un programme de construction bois dont les déchets serviront à alimenter les chaufferies.</p>
--	---	---	--

<p>19 - De grandes villes comme Brest ont cessé de confier au privé la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, leur permettant de reconquérir toutes les compétences dont elles disposaient avant la prise de DSP et de maîtriser durablement les coûts de production. Vous engagez vous à passer en régie publique de l'eau et de l'assainissement, ou sous la forme d'une Société publique locale, et à instaurer une tarification progressive de l'eau potable : gratuité pour les besoins élémentaires/usages vitaux et coût progressif ensuite ? Que pensez vous de l'intégration d'un collège de citoyens aux décisions de la régie ou de la société publique en charge de ces besoins vitaux ? Participation qui pourraient se démocratiser encore plus avec un actionnariat citoyen (1 action = 1 citoyen).</p>	<p>Le retour en régie publique de l'eau et la tarification progressive avec gratuité des premiers mètres sont un des axes forts et prioritaires de notre programme. Cf. notre programme « vite une régie publique de l'eau » : la délégation de service public à la Lyonnaise des Eaux doit être remplacée par une régie publique : reprenons le contrôle pour une baisse du coût de l'eau (la 4ème la plus chère de France), une gratuité des premiers mètres cubes, un tarif progressif et différencié selon les usages.</p>	<p>Compte tenu de la tendance actuelle que je constate en matière des services de gestion de l'eau et de l'assainissement, j'ai déjà dit que je ferais étudier les scénarii possibles dans le cadre du contrat actuel qui lie la ville à la société SUEZ- LYONNAISE DES EAUX, à savoir renégociation du contrat et ou remise en gestion publique avec régie intéressée ou non. La réglementation européenne nous permet d'envisager de faire gérer ces systèmes tout en mettant en place un système de gestion des coûts réels des prestations et des travaux effectivement réalisés ; il est vrai que quand le nettoyage et le traitement des eaux contribuent au financement d'activités des clubs sportifs professionnels et semi-professionnels, on s'éloigne de la vérité des prix...</p>	<p>Dans notre pays, la gestion de la distribution de l'eau et de l'assainissement est une responsabilité municipale, et pourtant en ce domaine, la France fait figure d'exception. 80 % de la gestion de la distribution de l'eau et de l'assainissement a été privatisée, contre 10 % dans le reste du monde (y compris aux États-Unis). En 2012, le contrat avec la Lyonnaise des eaux a été reconduit en imposant des conditions de « répartition des gains de productivité » entre l'entreprise et le Grand Dijon. Un « fonds de solidarité dijonnais Eau », ayant pour but d'aider les familles en situation difficile à régler leur facture d'eau, a été créé. Des chèques « Ô » d'une valeur de 50 euros sont ainsi distribués. Un fonds de développement durable est également mis en place pour le financement de travaux destinés à la protection de la ressource, comme ce fut le cas avec la mise aux normes de la station d'épuration Dijon/Longvic.</p>
---	--	--	---

<p>20 - Vous engagez vous à instaurer des clauses environnementales et éthiques pour les achats publics de la commune ainsi que pour ses appels d'offre ?</p>	<p>Absolument ! Notre politique est tournée vers « l'Humain d'abord », les clauses environnementales et éthiques dans les appels d'offre et les achats publics sont indispensables à la réussite de cette politique.</p>	<p>Oui, dans le respect de la réglementation.</p>	<p>La mise en place de critères/clauses environnementales et sociales dans la commande publique existent déjà . Cela se traduit concrètement à travers les dispositifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Clauses sociales: Collaboration avec le PLIE, en ce qui concerne les clauses d'insertion sociale dans les marchés de la Ville de Dijon et du Grand Dijon o Bilan pour le premier semestre 2012: 6 000 h d'insertion réalisées par rapport à 3 219,75 h au premier semestre 2011. Les salariés ayant profité de ce dispositif sont issus des villes de Dijon, Chenove, Longvic, Quetigny, Talant et Fontaine les Dijon. · Bâtiment: Les marchés de travaux intègrent systématiquement la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou équivalent. · Graffitis: Critère de jugement, 10% dans le cadre du développement durable (procédés et techniques utilisés, traitement des déchets) . <p>Des démarches sont déjà engagées en ce sens et de plus en plus souvent des clauses environnementales sont intégrées dans les marchés publics lorsque c'est possible. C'est cependant un sujet qui reste compliqué car il se confronte notamment à la réglementation européenne des marchés publics.</p> <p>Par ailleurs, lors de l'achat de produits, une réflexion intégrant les enjeux environnementaux sur le choix des produits achetés ainsi que leur acheminement se généralisent. Ainsi, les produits achetés ont moins d'impact sur l'environnement (papier certifié, location de fontaine à eau du robinet, machine à café où l'on peut mettre un mug à la place du gobelet, etc.)</p>
<p>21 - Etes vous prêt à mettre en place une commission extra-municipale dédiée à l'environnement, dans un esprit de démocratie participative ? Dans la négative, qu'envisageriez pour que les citoyens soient mieux associés aux décisions touchant leur cadre de vie ?</p>	<p>La mise en place d'une commission extra-municipale dédiée à l'environnement peut être envisagée lors de la création de l'agenda 21. Elle aurait un rôle de proposition d'objectifs et serait un outil de suivi et de contrôle de ces objectifs.</p>	<p>L'observatoire de l'environnement me paraît être un bon système.</p>	<p>Cette question sera abordée lors de l'installation du conseil municipal.</p>

Remarque supplémentaire De Isabelle de Almeida : Dijon est située près du centre nucléaire de Valduc dont les activités à caractère militaire sont opaques. Rejets de tritium, pollution des rivières par l'eau tritiée , transports de matières dangereuses (bombes thermonucléaire à recharger en tritium, trains transportant les déchets radioactifs de nos centrales) suscitent notre inquiétude et celle d'un nombre croissant de nos concitoyens. Pourtant vous n'avez aucune question sur ces sujets. Pourquoi ?

Réponse des Amis de la terre 21 : cela aurait pu être notre 22ème question !